SYSTERIAL

BILANS & RECOMMANDATIONS PATRIMONIALES

MISE A JOUR DU 11/10/2021

Version 2.9.0

CONTACTEZ-NOUS AU 01 72 98 98 56 OU SUR SUPPORT@PLPSOFT.COM

PLPSOFT
FACILITER LA DÉCISION PATRIMONIALE

PLPSOFT est la branche d'édition de logiciels de Planète Patrimoine dédiée à la banque, l'assurance et aux professionnels du conseil
Planète Patrimoine, SAS au capital de 98 237,37 euros - RCS Paris 484 699 889
25, rue de l'Abbé Groult 75015 Paris - Tel : 01 72 98 98 56 - www.plpsoft.com

SOMMAIRE

EVOLUTIONS DE L'INTERFACE DE SAISIE EN LIEN AVEC LA FICHE CLIENT HAUMEAL 3
POSSIBILITE DE PRECISER SI LA PERSONNE EST UN CLIENT OU UN PROSPECT 3
LIAISON D'UN ACTIF A UN PASSIF, UN REVENU OU UNE CHARGE 3
ASSURANCE DECES RELATIVES AUX EMPRUNTS 4
IMPORT / EXPORT DE DONNEES 5
DONNES EN PROVENANCE D'AUTRES APPLICATIONS / LOGICIELS DEVELOPPES PAR PLPSOFT 5
DONNEES EN PROVENANCE D'AUTRES APPLICATIONS / LOGICIELS TIERS 6
PREVOYANCE 7
MISE A JOUR DE LA BIBLIOTHEQUE REDACTIONNELLE 7

EVOLUTIONS DE L'INTERFACE DE SAISIE EN LIEN AVEC LA FICHE CLIENT HAUMEAL

Afin de permettre une synchronisation fluide avec la fiche client HAUMEAL, il est désormais possible de réaliser les saisies suivantes dans SYSTERIAL.

POSSIBILITE DE PRECISER SI LA PERSONNE EST UN CLIENT OU UN PROSPECT

- Il convient d'utiliser le sélecteur prévu à cet effet, en haut à gauche de la fiche dossier.

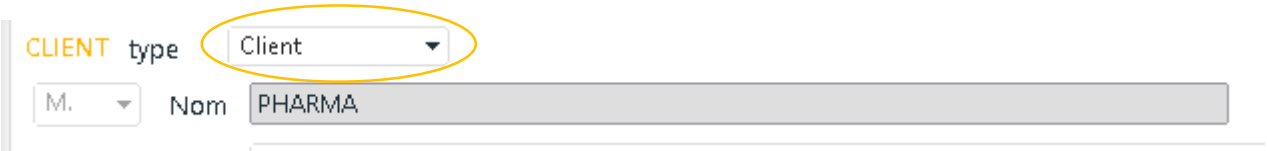

LIAISON D'UN ACTIF A UN PASSIF, UN REVENU OU UNE CHARGE

- Création du bouton « Lier cet actif ».

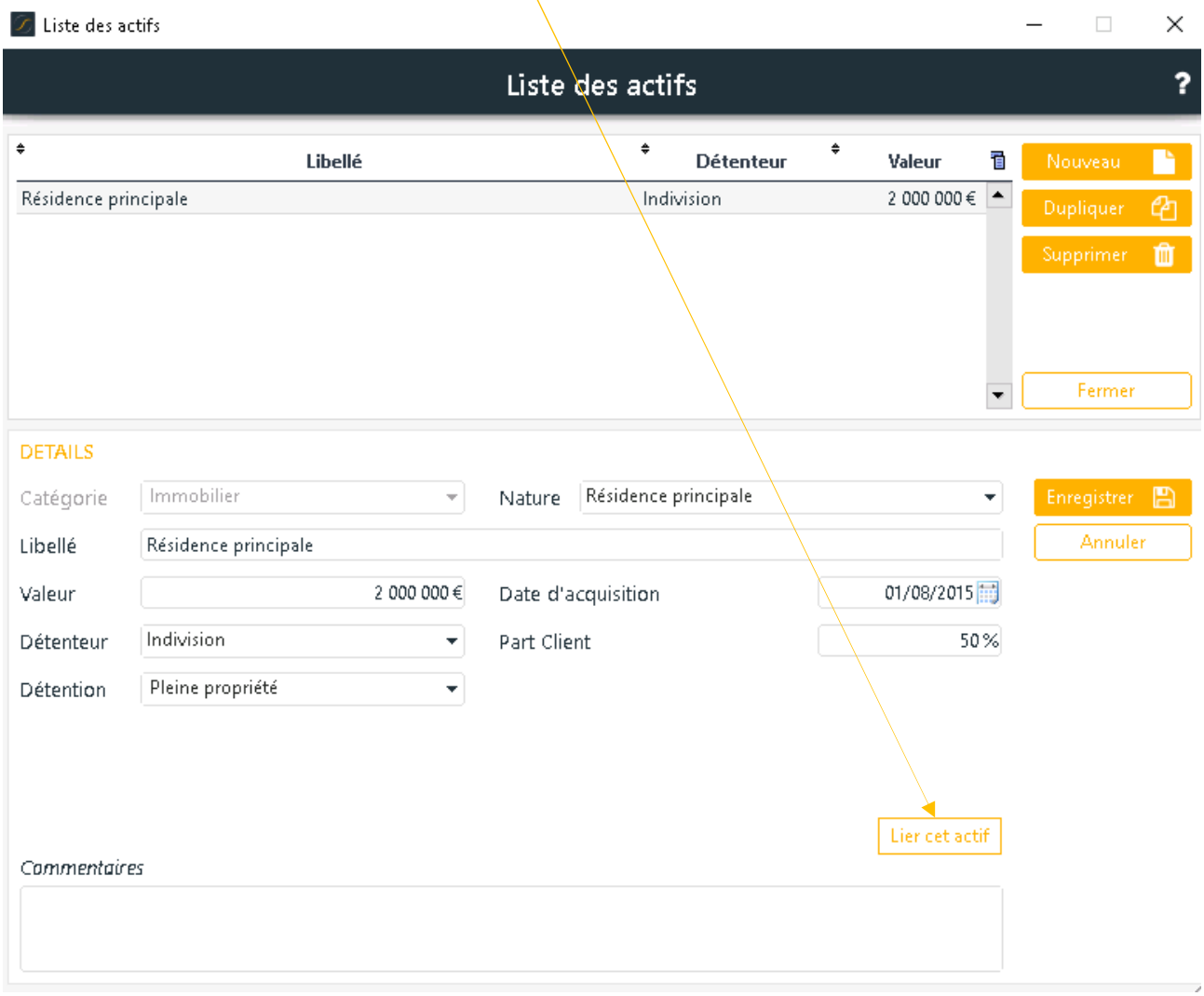

- Possibilité de lier l'actif à un passif, un revenu, ou une charge, **préalablement saisi(e)(s)**, via le sélecteur de liaison.

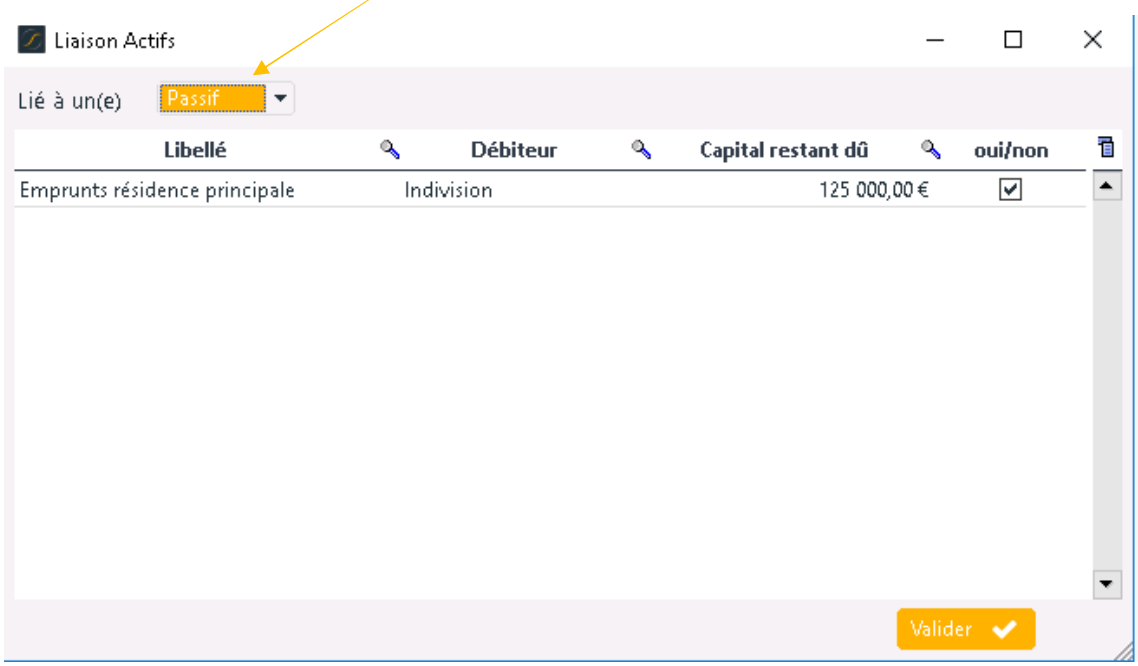

ASSURANCE DECES RELATIVES AUX EMPRUNTS

- Possibilité de préciser le taux d'assurance et l'assiette de calcul, via le sélecteur (capital emprunté // capital restant dû).

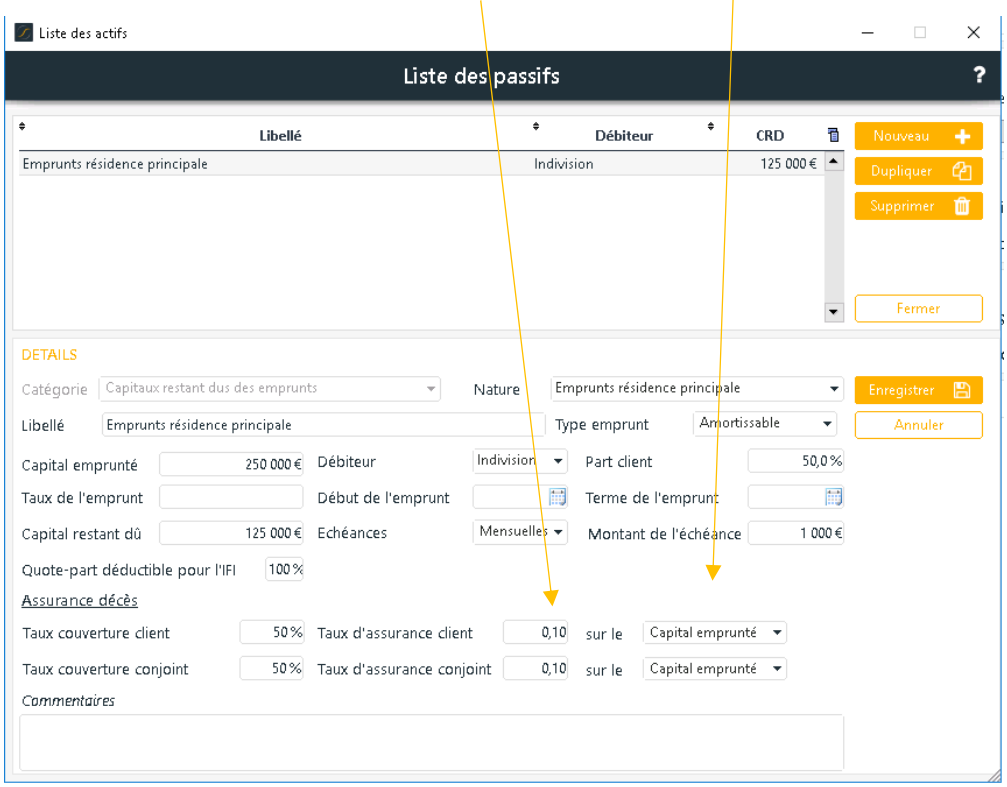

IMPORT / EXPORT DE DONNEES

Pour rappel, il est possible d'importer dans SYSTERIAL des données en provenance d'autres applications / logiciels. Il convient pour ce faire d'utiliser la fonctionnalité d'import lors de la création du dossier.

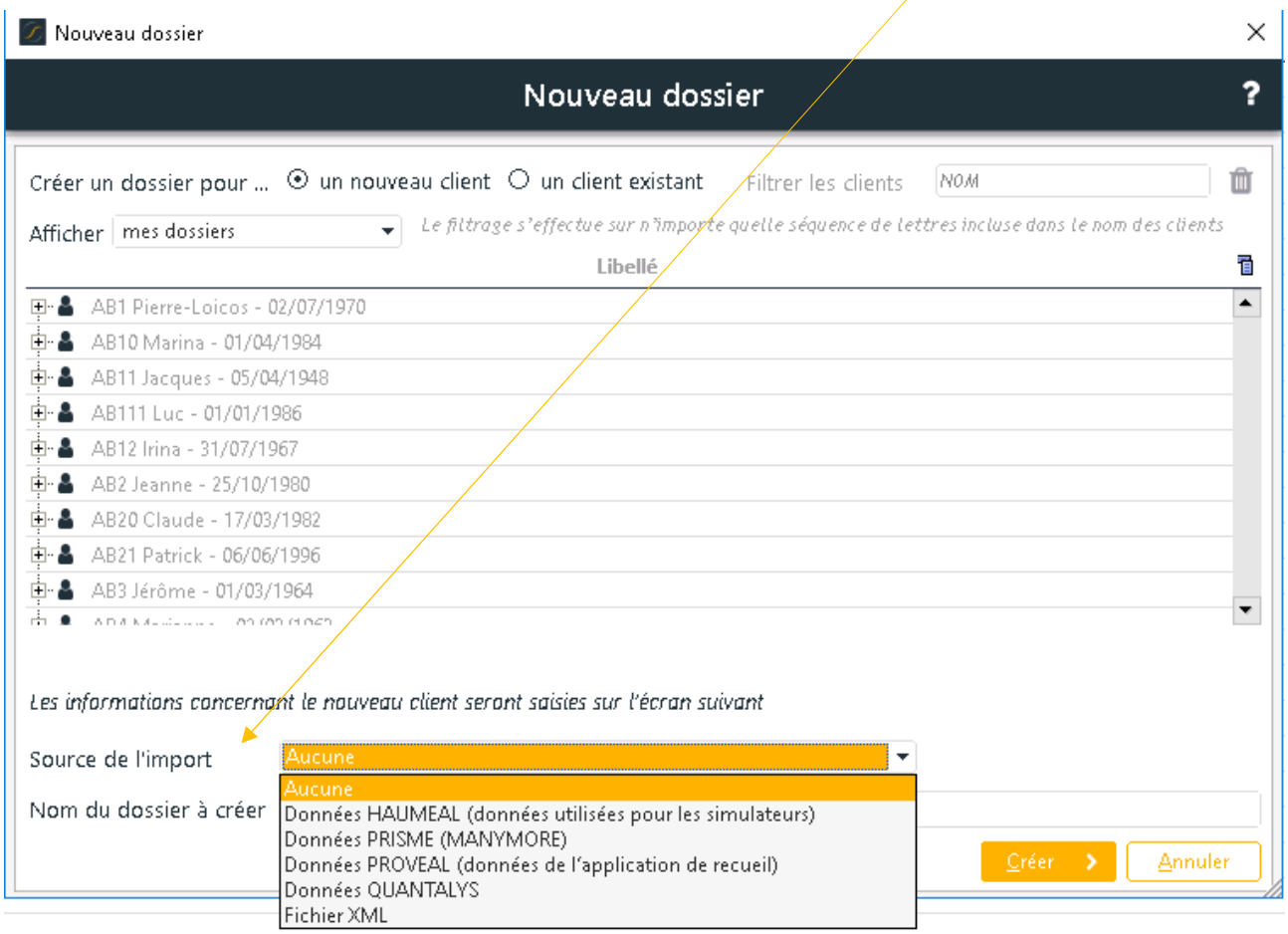

Si le client n'existe pas déjà dans la base SYSTERIAL, le dossier créé sera le dossier de référence du client. Le dossier de référence est le dossier pour lequel les données sont celles les plus à jour.

DONNES EN PROVENANCE D'AUTRES APPLICATIONS / LOGICIELS DEVELOPPES PAR PLPSOFT

Données en provenance d'HAUMEAL

Historiquement, il s'agit de la plateforme de simulateurs, complémentaire à SYSTERIAL.

Depuis le 11/10/2021, HAUMEAL intègre une fonctionnalité de bilan patrimonial, via la fiche client HAUMEAL. Pour éviter des doubles saisies, les données de la fiche client HAUMEAL peuvent alimenter SYSTERIAL.

C'est à partir du dossier de référence que les données se synchronisent dans le sens retour (i.e. SYSTERIAL vers HAUMEAL). Lorsque les modifications sont faites dans SYSTERIAL, il n'y a pas d'import spécifique à réaliser dans HAUMEAL. Les modifications s'implémentent en temps réel

dans HAUMEAL, à condition de fermer la fiche client HAUMEAL lorsque des manipulations sont réalisées dans SYSTERIAL.

Données en provenance de PROVEAL

Il s'agit de l'application de recueil d'informations patrimoniales, permettant notamment de déléguer la saisie des données patrimoniales à votre client final.

Si vous disposez déjà d'un dossier dans SYSTERIAL pour un client et que vous souhaitez lui demander de mettre à jour sa situation, alors il convient de créer le lien depuis son dossier de référence.

Des guides d'utilisation de PROVEAL sont disponibles ici : Guides PROVEAL

DONNEES EN PROVENANCE D'AUTRES APPLICATIONS / LOGICIELS TIERS

Données en provenance de PRISME de MANYMORE

PLPSOFT et MANYMORE ont décidé de renforcer leurs liens en lançant un partenariat structurant, sur le plan commercial et technique. L'objectif est de proposer une chaîne de valeur « de bout en bout » pour les professionnels du conseil patrimonial.

La synchronisation des données entre PRISME et SYSTERIAL s'appuie désormais sur une nouvelle plateforme d'import, utilisée également par HAUMEAL, pour pouvoir créer une fiche client dans HAUMEAL grâce à des données préalablement saisies et / ou agrégées dans PRISME

Cette nouvelle fonctionnalité est notamment utile pour les utilisateurs HAUMEAL non abonnés à SYSTERIAL.

Conseils d'utilisations :

- Si vous souhaitez créer un historique de dossiers :

  Nous vous conseillons d'importer vos clients PRISME dans SYSTERIAL, ce qui aura d'ailleurs pour conséquence de les créer instantanément dans HAUMEAL.

- Si vous ne souhaitez pas créer un historique de dossiers :

  Nous vous conseillons plutôt d'importer vos clients PRISME dans HAUMEAL. Puis, si vous avez besoin de réaliser une étude patrimoniale avec SYSTERIAL, de réaliser l'import du client concerné en provenance d'HAUMEAL.

  Pour l'instant, HAUMEAL ne gère pas l'historique des dossiers. La fiche client ne peut intégrer qu'une seule situation, la plus à jour.

Pour autant, la fiche client HAUMEAL va devenir le point central à partir duquel les autres outils PLPSOFT, dont SYSTERIAL, vont graviter. C'est pourquoi nous vous incitons au maximum à utiliser la nouvelle fiche client HAUMEAL.

Données en provenance de QUANTALYS

QUANTALYS et PLPSOFT avaient engagé il y a plusieurs mois un projet visant à importer les données saisies dans QUANTALYS vers les outils PLPSOFT (SYSTERIAL et HAUMEAL).

Même si les chemins des deux sociétés se sont récemment éloignés (rapprochement QUANTALYS // groupe HARVEST FIDROIT d'une part, partenariat structurant PLPSOFT // MANYMORE d'autre part), ce projet n'a pas été remis en question.

Dans une logique d'ouverture et de facilitation des usages de nos clients, il vous est désormais possible d'importer des données saisies dans QUANTALYS vers les outils PLPSOFT (SYSTERIAL et HAUMEAL).

PREVOYANCE

Les calculs de prévoyance ont été actualisés pour tenir compte des dernières évolutions.

Les changements concernent essentiellement la réforme des indemnités journalières (IJ) des professions libérales. En effet, depuis le 01/07/2021, l'ensemble des professionnels libéraux affiliés à la CNAVPL bénéficient d'indemnités journalières pendant les trois premiers mois d'arrêt de travail (après un délai de carence de 3 jours).

Seuls les avocats, qui dépendent uniquement de la CNBF, sont exclus de ce dispositif.

Le montant de l'indemnité journalière versée aux professionnels libéraux est égal à 1/730ème de la moyenne des revenus des trois années civiles précédant la constatation médicale de l'incapacité de travail. Ce revenu est retenu dans la limite de 3 PASS.

Durant les trois premiers mois d'arrêt de travail, l'indemnité journalière des professionnels libéraux est plafonnée à 169,05€ (revenu d'activité supérieur à 3 PASS) et l'indemnité journalière minimale est de 22,54€ (revenu d'activité inférieur à 40% du PASS).

Si l'arrêt se prolonge au-delà de 3 mois, la prise en charge du professionnel libéral dépendra de sa caisse professionnelle de prévoyance.

MISE A JOUR DE LA BIBLIOTHEQUE REDACTIONNELLE

Peu de changements d'envergure dans cette mise à jour, seuls quelques petits ajustements ou corrections orthographiques ont été opérés. Le détail des modifications est fourni à l'administrateur lors de l'installation de la mise à jour.